



## Commission "Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques"

Compte-rendu de la Réunion du 19 mars 2006 – Maresché – 9h30

- 1 -

### Étaient présents :

Mme Hélène BAUER (PNR Normandie-Maine)  
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat Intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)  
 M. Denis CAUDRON (CATER Basse-Normandie)  
 M. André CORBEAU (Association « Truite des Alpes mancelles »)  
 M. Jean-Alexandre DACHARY (FPPMA de la Sarthe)  
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)  
 Mme Sylvie ESNEULT (GRAB Basse-Normandie)  
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)  
 M. Daniel LENOIR (Conseiller général de la Mayenne)  
 M. Pierre PAUMIER (Association « Rivières vivantes »)  
 M. Jean-François PERRET (GAB de l'Orne)  
 M. Arsène POIRIER (Association des Amis des Moulins de la Sarthe)  
 Mme Brigitte RABINAND (Groupe ornithologique des avaloirs)  
 M. Gwénaél ROBINEAU (CSP de l'Orne)  
 M. Marc ROCHEREAU (CSP de la Sarthe)  
 M. Guillaume SAILLANT (Syndicat du bassin de l'Orne saosnoise)  
 M. Marc VELTER (Groupe Ornithologique des Avaloirs)  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)  
 Melle Agathe REMOND (Stagiaire IIBSA)  
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)  
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)  
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

**Étaient excusés :**

Mme Corinne BIVER (DIREN Basse-Normandie)  
 M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 M. Aurélien CABARET (CDC du bassin de Mortagne)  
 Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)  
 Mme Maud COURCELAUD (Agence de l'eau Loire Bretagne)  
 M. Jean-Paul DORON (FPPMA de l'Orne)  
 M. Vincent GESLAIN (CDT de l'Orne)  
 M. Jérôme JAMET (FPPMA de l'Orne)  
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays-de-la-Loire)

**L'ordre du jour était le suivant :**

- 1 – État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global
- 2 – Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs
- 3 – État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier
- 4 – Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux
- 5 – Questions diverses

En préambule M. LENOIR remercie les personnes présentes à cette réunion de la commission thématique " Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques ". Il cite les personnes qui se sont excusées de leur absence, et notamment M. Bernard BREUX, qu'il est chargé de suppléer en qualité de vice-président de la CLE. - 2 -

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. LENOIR donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants pour une présentation de l'état d'avancement du diagnostic.

**Ordre du jour n°1 :****État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global**

M. J. DUCHEMIN souligne les différentes étapes d'élaboration du SAGE qui ont précédées la réunion de ce jour, mentionnant les réunions de travail qui se sont tenues.

L'état des lieux a fait l'objet d'une recherche complémentaire d'informations entre janvier et mars 2006, notamment sur les espèces invasives et les données agricoles. Un document de synthèse présenté sous la forme d'un numéro spécial de la Lettre du SAGE a également été réalisé et sera communiqué à l'ensemble des acteurs participants à l'élaboration du SAGE.

Il précise le calendrier de travail pour la réalisation du diagnostic global du bassin versant, qui prévoit une restitution du diagnostic en CLE en septembre 2006.

**Ordre du jour n°2 :****Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs**

M. J. DUCHEMIN invite les participants à exprimer leur ressenti sur la phase d'état des lieux et son contenu.

M. VELTER demande si l'état des lieux fait mention des surfaces drainées sur le bassin de la Sarthe Amont.

M. MARTIN souligne qu'aucune étude scientifique n'a montré l'impact du drainage des terres sur la génération des crues. Il souligne toutefois l'impact négatif des travaux hydrauliques effectués sur les cours d'eau (recalibrage, etc.).

M. SIROT précise qu'en revanche, le drainage participe à la disparition des zones humides, milieux jouant un rôle essentiel dans la gestion quantitative de la ressource en eau.

M. ROBINEAU regrette que l'état des lieux du SAGE n'ait pas fait apparaître plus clairement l'intérêt des deux grands ensembles spécifiques au bassin de la Sarthe Amont :

- la plaine alluviale en amont d'Alençon
- le secteur des Alpes mancelles

Il est souhaitable que ces milieux soient identifiés comme des éléments de satisfaction dans le diagnostic.

### Ordre du jour n°3 :

#### **État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier**

M. J. DUCHEMIN rappelle le calendrier de réalisation de la phase état des lieux – diagnostic global du bassin versant et prévoit notamment une restitution du diagnostic en septembre 2006 en séance plénière de CLE. Les commissions thématiques seront réunies à deux reprises au cours du diagnostic en avril et juin 2006.

- 3 -

Il rappelle les objectifs du diagnostic, lesquels sont :

- L'évaluation de l'existant associé aux milieux et aux usages
- L'analyse des compatibilités (usages et aptitude des milieux à les satisfaire, usages et normes/prescriptions en vigueur)
- La prise en compte des comportements des acteurs (repérage des décalages éventuels entre les perceptions et l'analyse technico scientifique)
- Le recensement d'actions/opérations existantes et d'intérêt

### Ordre du jour n°4 :

#### **Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux**

*L'état des écosystèmes aquatiques et les premières pistes d'identification des causes d'altération et de satisfaction du milieu, présentés en séance et enrichis par les remarques et observations communiquées, sont joints au présent compte-rendu.*

M. DACHARY a l'impression que le diagnostic porte essentiellement sur les cours d'eau pour lesquels des informations sont disponibles par le biais notamment des études préalables aux CRE, et craint que certains secteurs ne soient oubliés.

Concernant les obstacles présents sur le cours de la Sarthe, il indique qu'une base de données a été réalisée par le CSP mais qu'il existe un réel manque de connaissance sur les affluents.

Il signale qu'une étude diagnostic en cours sur le bassin de l'orne saosnoise révèle que 95 % des cours d'eau sont en mauvais état du fait de phénomènes de colmatage et d'érosion.

Il souligne en revanche que certains affluents des Alpes mancelles situés en rive droite ont une qualité très satisfaisante, ainsi que dans le massif de Perseigne.

M. J. DUCHEMIN rappelle que les commissions thématiques ont pour objet de récupérer des informations précises auprès des acteurs de terrain.

M. POIRIER constate que les déchets, arbres, clôtures sont très présents dans le lit des cours d'eau. Pour sa part, il estime que les barrages n'ont pas d'incidence sur la circulation des grands migrateurs, considérant qu'en 1800, il y avait à la fois plus de barrages et plus d'anguilles qu'à l'heure actuelle.

M. DACHARY précise toutefois que les ouvrages actuels diffèrent de ceux de l'époque, les travaux de restauration engagés conduisant à limiter les possibilités de reptation des anguilles. Il ajoute que la FPPMA de la Sarthe est favorable à l'effacement des ouvrages dans le cas où aucun usage ne justifie leur maintien, après une analyse au cas par cas, et en tenant compte des aspects patrimoniaux. Il rappelle les nombreux impacts des ouvrages : effet bief, non-renouvellement et réchauffement de la masse d'eau, sédimentation importante, eutrophisation, etc. Il s'appuie sur les résultats d'études techniques qui ont montré l'impact des ouvrages sur le fonctionnement des cours d'eau.

M. BERTHELOT indique que lorsque des barrages sont aménagés sur la Sarthe, il y a obligation de prévoir des passes à poisson.

M. DACHARY souligne que cette obligation n'est valable que sur le cours principal de la Sarthe, classé par décret au titre de l'article L. 432-6 du Code de l'Environnement.

M. P. DUCHEMIN signale que les ouvrages ont parfois une incidence sur le maintien de zones humides, et qu'il ne peut être question de la suppression de l'ensemble des barrages. - 4 -

M. DACHARY ajoute que dans le cadre d'une analyse multicritère préalable à la suppression d'ouvrages, les impacts négatifs et positifs sur le milieu sont pris en considération, et notamment l'existence d'une zone humide maintenue par l'ouvrage.

M. BERTHELOT craint que l'arasement des obstacles ne baisse le niveau d'eau, modifiant la catégorie piscicole de la Sarthe dans l'Orne et rendant le brochet nuisible au dépend des peuplements salmonicoles.

M. ROCHEREAU indique que l'impact des ouvrages est variable en fonction de la taille des cours d'eau. Les barrages induisent un réchauffement de la masse d'eau, un développement algal et une mortalité piscicole importante en période estivale.

M. PAUMIER estime que d'autres facteurs participent à la disparition de l'anguille, et qu'il est dangereux de considérer que les barrages sont les seuls responsables.

M. P. DUCHEMIN souligne la chute importante de la population mondiale d'anguille.

M. DACHARY propose qu'une information soit réalisée dans le cadre du SAGE sur les ouvrages, les anguilles, avec l'appui d'avis d'experts.

M. LENOIR souhaite connaître les modalités de calcul qui ont permis d'estimer le nombre de plans d'eau à 1400 sur le bassin versant de la Sarthe Amont.

Mme GAUVARD indique que ce chiffre provient d'une estimation de 0,5 plan d'eau au km<sup>2</sup>. Ce rapport a été défini en s'appuyant sur l'étude « plans d'eau » réalisée par la DDAF de l'Orne et sur les données issues du SAGE Mayenne.

M. J. DUCHEMIN signale que l'aménagement de certaines carrières peut s'avérer intéressant d'un point de vue écologique.

M. DACHARY souligne l'impact négatif des plans d'eau, dont les rejets dans le cours d'eau conduisent notamment au réchauffement de la masse d'eau.

M. LENOIR considère qu'il sera difficile d'agir sur les plans d'eau qui sont situés dans le lit majeur du cours d'eau, souvent sur des propriétés privées.

M. DACHARY souhaite que le déversement de truites arc en ciel et leur impact sur les populations de truite fario ne soit pas identifié comme un élément d'altération du milieu. Néanmoins, il ajoute que des déversements réalisés sur des secteurs où l'habitat n'est pas fonctionnel est une incohérence.

M. PAUMIER estime qu'il est important de mentionner le ragondin dans la liste des espèces nuisibles.

M. CAUDRON considère que certaines pratiques sont inadaptées, inefficaces, et qu'il faut préciser dans les actions pour la restauration des milieux aquatiques « une bonne gestion piscicole » visant à augmenter la capacité d'accueil du milieu.

M. BERTHELOT ajoute que les APPMA sont conscientes que le déversement n'est pas la solution, mais pense que les moyens financiers ne leur permettent pas d'engager d'autres types d'actions.

M. DACHARY signale que l'altération du milieu physique, notamment par des travaux hydrauliques, est la première cause de dysfonctionnement des milieux aquatiques.

M. P. DUCHEMIN indique que lors d'une réunion de l'ONCFS organisée à Angers dans le cadre du Plan Loire, la destruction des berges par les ragondins a été clairement identifiée comme un facteur important d'altération du milieu. Il regrette que le piégeage des ragondins ne soit pas réalisé simultanément, tout en soulignant l'efficacité du piégeage.

- 5 -

M. PAUMIER regrette, en tant que membre d'une association de piégeurs, que les piégeurs amateurs ne soient pas plus associés aux actions de piégeage, et qu'il y aurait nécessité de mieux informer.

M. CAUDRON signale qu'une réunion organisée au Conseil Général de l'Orne, avec l'association départementale de lutte contre les ennemis des cultures, a démontré que les actions de piégeage étaient inefficaces si elles n'étaient pas obligatoires. Il souligne qu'une réflexion est en cours afin de déterminer une méthode de lutte appropriée à l'échelle de sous-bassins versants. Il considère que le problème majeur est le désintérêt des collectivités, et la multiplication des plans d'eau qui sont autant de foyers pour les populations de ragondins.

Il ajoute qu'aujourd'hui les acteurs sont sur un constat d'échec, plus la lutte est importante, plus les populations de ragondins augmentent du fait de la stratégie de reproduction de l'espèce.

Concernant les galeries creusées par les ragondins, il considère qu'elles ont essentiellement un impact sur les cours d'eau lenticques et les ouvrages.

Il précise que les ragondins sont identifiés comme nuisibles par rapport aux dégâts causés sur les cultures et non à cause des dégradations qu'ils engendrent sur les berges des cours d'eau.

M. P. DUCHEMIN estime pour sa part que les galeries des ragondins ont un impact significatif sur la qualité des cours d'eau.

Concernant la hiérarchisation des causes d'altération des écosystèmes aquatiques sur le bassin de la Sarthe Amont, M. DACHARY pense que la réalisation d'aménagements hydrauliques est le facteur principal de détérioration des milieux aquatiques.

M. CAUDRON ajoute que le piétinement du bétail sur le réseau secondaire (« chevelu ») a des impacts très importants.

M. VELTER considère que les pratiques culturelles sont en partie responsables de l'altération des cours d'eau.

M. MARTIN précise qu'il ne s'agit pas exclusivement des pratiques agricoles, mais également des actions des syndicats de rivière.

M. DACHARY ajoute que sur les cours d'eau Mayennais, le piétinement du bétail, plus que les travaux hydrauliques, est responsable de la dégradation des milieux aquatiques.

M. LENOIR s'inquiète des contre-effets que pourraient provoquer des actions visant les agriculteurs possédant du bétail en bordure de cours d'eau. Il craint que des contraintes supplémentaires n'entraînent un changement radical vers des pratiques beaucoup moins respectueuses de l'environnement.

Mme BAUER explique comment des abreuvoirs ont été aménagés sur le Sarthon dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, et souligne la bonne participation des agriculteurs malgré une demande de participation financière.

M. PERRET souhaite que les actions menées par les agriculteurs biologiques soient identifiées comme un facteur de satisfaction du milieu.

M. GROUSSEAU estime que le piétinement du bétail a plus d'impact aujourd'hui de par la concentration du bétail sur des petites surfaces.

M. DACHARY considère que certaines pratiques sont à adapter.

- 6 -

M. P. DUCHEMIN souligne les effets sanitaires de l'abreuvement du bétail dans le lit des cours d'eau.

M. CAUDRON propose qu'une visite soit organisée dans le cadre d'une prochaine commission thématique sur le chantier vitrine du Sarthon, afin de présenter les différentes techniques de restauration et d'entretien de cours d'eau.

Mme BAUER souhaite que soit mentionnée dans le diagnostic, la présence de la mulette perlière sur le Sarthon, espèce remarquable découverte récemment.

M. MARTIN considère que les CAD sont moins intéressants que les précédents CTE.

M. LENOIR souligne les difficultés administratives rencontrées avec les démarches de type CAD. Ainsi plusieurs communes du bassin de la Sarthe Amont sont exclues d'un CAD situé en frontière de la Sarthe et de la Mayenne.

Concernant les cultures sans labour, M. MARTIN indique que l'utilisation des pesticides n'est pas exclue.

M. PERRET précise que l'absence de labour ne signifie pas l'absence d'entretien mécanique.

D'après l'étude d'état des lieux, 7% de la population du bassin versant n'est pas raccordé à un système d'assainissement. M. LENOIR estime donc que les efforts doivent porter sur l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

M. GROUSSEAU pense que les problèmes liés à l'assainissement sont nettement moins importants que par le passé.

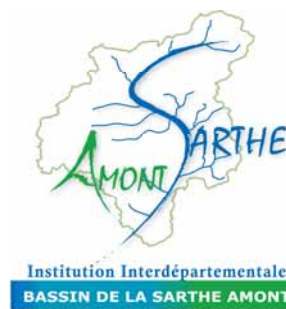
**Ordre du jour n°5 :****Questions diverses**

Les tableaux présentant les altérations des écosystèmes aquatiques et les facteurs d'altération du milieu, enrichis par les observations émises en commissions, seront transmis avec les comptes-rendus à l'ensemble des membres des commissions thématiques.

Les observations sont à transmettre à l'animateur de la CLE ou directement aux chargés d'études, ou lors de la prochaine intercommission qui sera organisée en juin 2006.

**Coordonnées :**

M. Baptiste SIROT  
 Animateur de la CLE  
 Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont  
 27 bd de Strasbourg BP 96  
 61003 Alençon Cedex  
 Tél : 02 33 82 22 72  
 Fax : 02 33 82 22 73  
[baptiste.sirot@sage-sartheamont.org](mailto:baptiste.sirot@sage-sartheamont.org)



M. Jérôme DUCHEMIN  
[j.duchemin@idea-recherche.com](mailto:j.duchemin@idea-recherche.com)  
 M. Philippe MARTIN  
[p.martin@idea-recherche.com](mailto:p.martin@idea-recherche.com)  
 IDEA Recherche  
 3 rue de la Carrière  
 35000 RENNES  
 Tél : 02 23 46 13 40  
 Fax : 02 23 46 13 49



- 7 -

M. Jean-Michel MURTIN  
[jean.michel.murtin@sogreah.fr](mailto:jean.michel.murtin@sogreah.fr)  
 Mme Delphine GAUVARD  
[delphine.gauvard@sogreah.fr](mailto:delphine.gauvard@sogreah.fr)  
 SOGREAH Consultants  
 8 avenue des Thébaudières BP 232  
 44815 ST HERBLAIN CEDEX  
 Tél : 02 28 09 18 00  
 Fax : 02 40 94 80 99



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.